

Rendez-vous Datafoncier n°13

Observatoire de l'Habitat et du Foncier
Données mobilisables pour construire un OHF



Jeudi 01 octobre 2026

Préambule

Cette plateforme Webinaire permet d'accueillir de nombreux participants.



Les micros et vidéos des participants sont coupés d'office.

Le logiciel impose plusieurs secondes de décalage entre la prise de parole des intervenants et la retransmission auprès des participants.



Merci de poser vos questions en utilisant le « **chat** ».



Important

Cette session est enregistrée et fera l'objet d'un « **Replay** » disponible sur le site datafoncier.cerema.fr

Sommaire

Actualités Datafoncier

- ❑ Rappels relatifs à la sensibilités et sécurité des données foncières
- ❑ Calendrier des sorties de données

Données mobilisables pour construire un OHF

- ❑ Cadre réglementaire et état d'avancement (Annelaure WITMANN - DGALN)
- ❑ Données CoproFF, PPPI et PPOM (Yasmine MAMOUNE - Anah)
- ❑ Observatoire des loyers (OLL) et Carte des loyers (Clément PAVARD - ANIL)
- ❑ Données Sitadel 3 et RPLS (Virginie ANDRIEUX - SDES)
- ❑ Questions/réponses.

Nos prochains rendez-vous

- ❑ Calendrier des formations 2026
- ❑ Journée Nationale des Données Foncières > lundi 14 décembre 2026 à Paris



Actualité Datafoncier



Rappels relatifs à la sensibilités et sécurité des données foncières

❑ Les **données d'origines fiscales** relèvent :

- du secret fiscal,
- de la réglementation RGPD,
- du secret statistique (diffusion).

Guide des bonnes pratiques
bientôt sur le site Datafoncier

❑ **Responsabilités :**

- La **responsabilité de la structure** est engagée via l'Acte d'engagement.
- Votre **responsabilité individuelle** est engagée via les C.G.U.

❑ **Conditions d'accès en 2 étapes :**

- La DGALN valide les autorisations d'accès pour chaque structure ayant-droit via le **portail des données foncières**.
- Vous devez être rattaché à votre structure (niveaux d'accès et périmètres géographiques adaptés à vos missions).

❑ **Stockage** des données : utiliser uniquement les modes de stockages internes et sécurisés de votre structure.

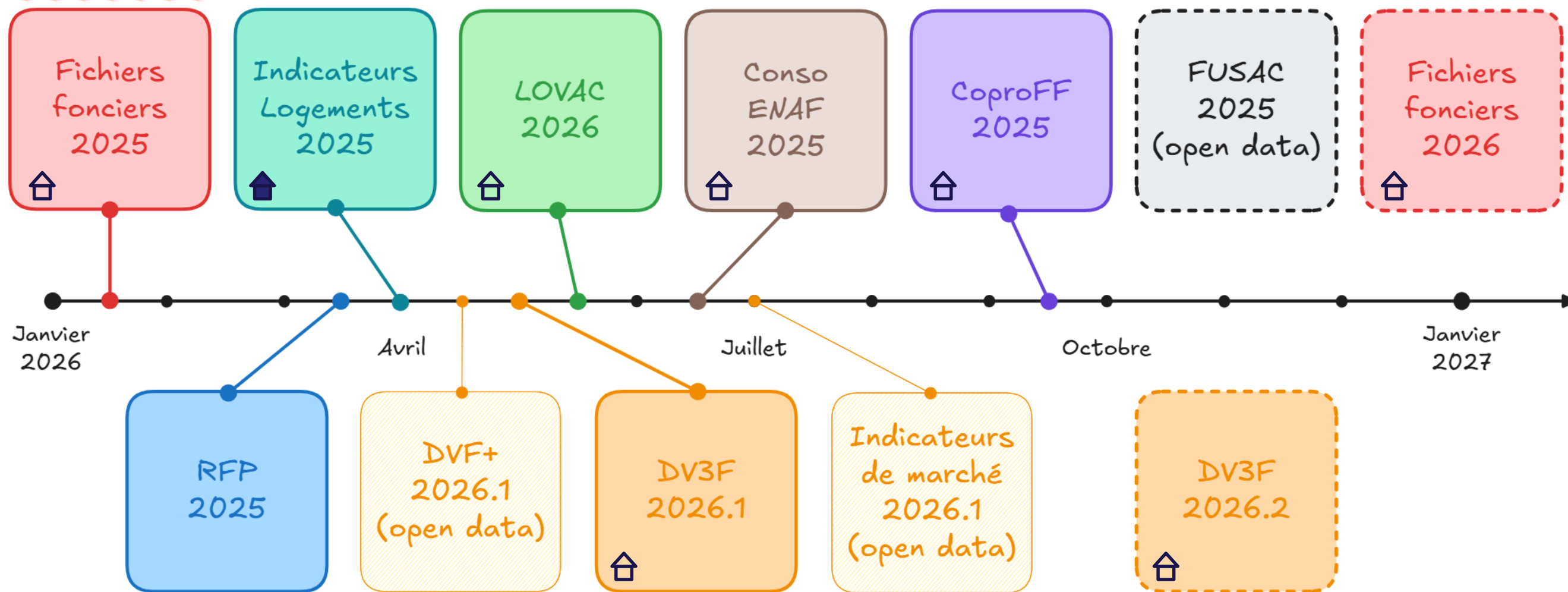
❑ **Partage** : le partage de données (avec un partenaire ou prestataire) doit être formalisé via un acte d'engagement (voir modèle sur notre portail).

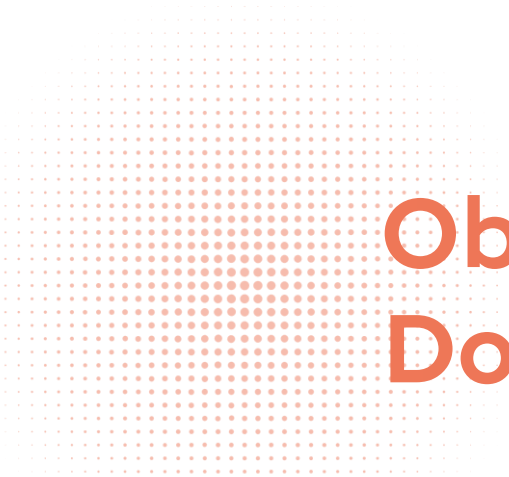
❑ **Diffusion** : les données publiées ou cartes à destination du « grand public » doit être secrétisées.

❑ **Suppression** : au-delà des conditions prévues dans les actes d'engagement, les données doivent être effacées.



Calendrier des sorties des données retraitées par le Cerema





Observatoire de l'Habitat et du Foncier

Données mobilisables pour construire un OHF



Cadre réglementaire et état d'avancement

Annelaure WITTMANN

Chargée de mission

AD3

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)





MINISTÈRE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Annelaure Wittmann
Chargée de mission*

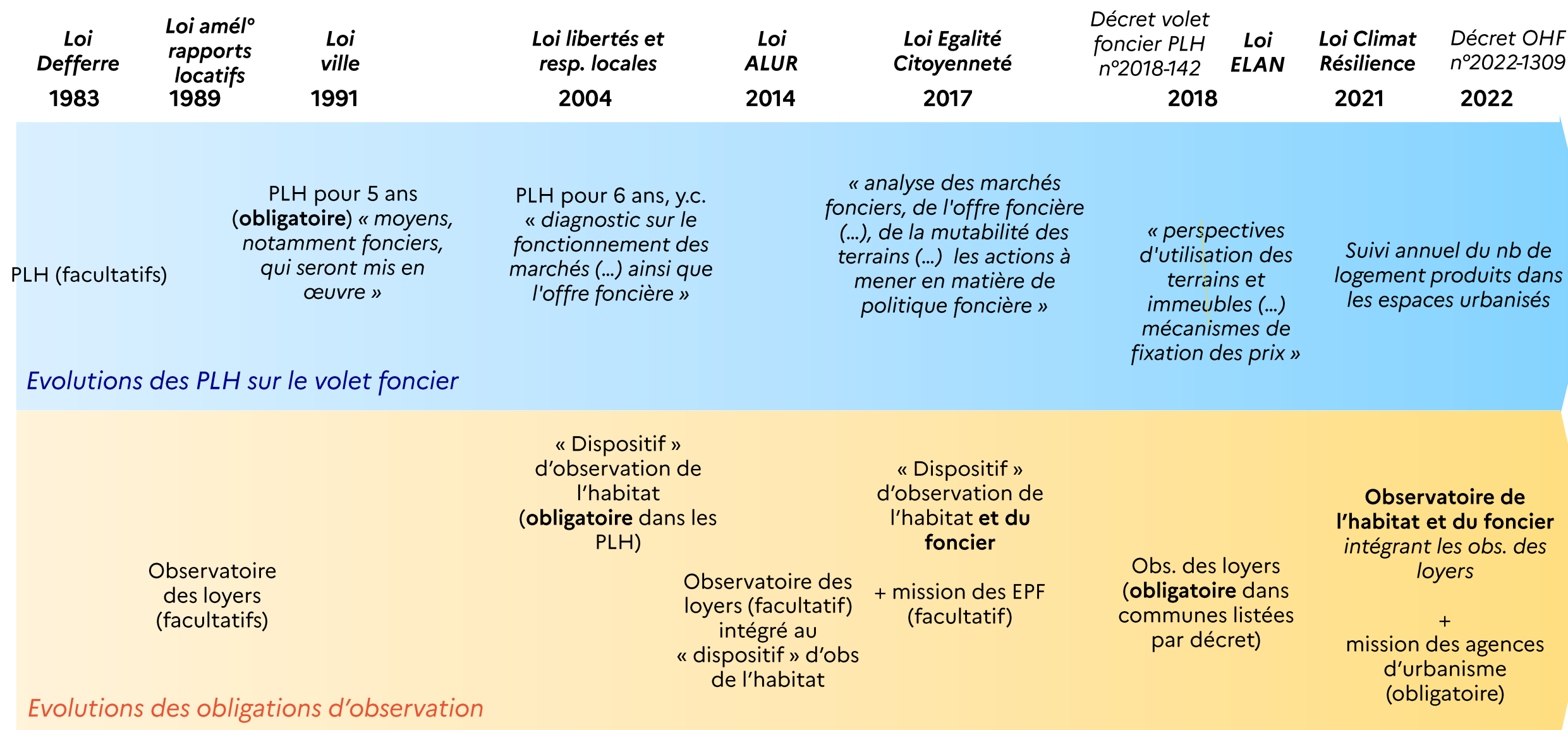
Bureau de la connaissance et des
politiques foncières

Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages (DHUP)

Direction générale de
l'aménagement, du logement et de la
nature (DGALN)



Les observatoires de l'habitat et du foncier : genèse d'une politique publique



Pourquoi des observatoires de l’habitat et du foncier (OHF) ?

Une montée en puissance de l’observation foncière souhaitée par le législateur

- Observatoires généralisés par la loi Climat et résilience de 2021
- Rattachés aux PLH, mis en place au plus tard 3 ans après que le PLH a été rendu exécutoire

Objectifs : permettre aux EPCI porteurs de PLH

- de mieux connaître le potentiel foncier de leur territoire,
- de produire des logements en priorité dans les espaces urbanisés,
- de préserver la nature en ville.

Bases légales et réglementaires des OHF

Article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

→ cadre les attendus des OHF et le rôle du PLH (notamment : définir une politique foncière, et « *les conditions de mise en place d'OHF sur son territoire* »)

Article R. 302-1 du CCH

→ précise les champs d'observation des OHF.

3 catégories de champs d'observation obligatoires

 logement → enjeu = l'adéquation aux besoins

 marchés fonciers et immobiliers → enjeu = le logement abordable

 gisements fonciers à mobiliser ou à préserver → enjeu = la sobriété foncière

Missions des OHF (art. L. 302-1 CCH)

« (...) Ils ont notamment pour mission d'analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que l'offre foncière disponible. Cette analyse s'appuie en particulier sur un recensement :

1° Des friches constructibles ;

2° Des locaux vacants ;

3° Des secteurs où la densité de la construction reste inférieure au seuil résultant de l'application des règles des documents d'urbanisme ou peut être optimisée en application de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme ;

4° Dans des secteurs à enjeux préalablement définis par les établissements publics de coopération intercommunale, des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes ;

5° Dans des secteurs urbanisés, des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables et, dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques.

L'analyse prend également en compte les inventaires des zones d'activité économique prévus à l'article L. 318-8-2 du même code.

Les observatoires de l'habitat et du foncier rendent compte annuellement du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation. (...) »

Missions des OHF (art. R. 302-1-4 CCH)

« (...) I.-L'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que de l'offre foncière disponible réalisée par les observatoires de l'habitat et du foncier (...) intègre :

1° Le suivi des marchés foncier et immobilier ;

2° Les perspectives de mobilisation et d'utilisation des terrains et bâtiments, notamment ceux susceptibles d'accueillir des logements ou des activités économiques, au regard des informations mentionnées du quatrième au neuvième alinéa du III de l'article L. 302-1 ;

3° Le suivi des données du parc de logements locatifs sociaux, du parc de logements en accession sociale à la propriété et du parc de logements privés, ainsi que le repérage des situations de vacance et d'habitat indigne et de celles des copropriétés dégradées ;

4° Le suivi de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux.
(...) »

Principaux constats de l'enquête nationale de 2024

Des niveaux d'appropriation hétérogène des champs d'observation obligatoires

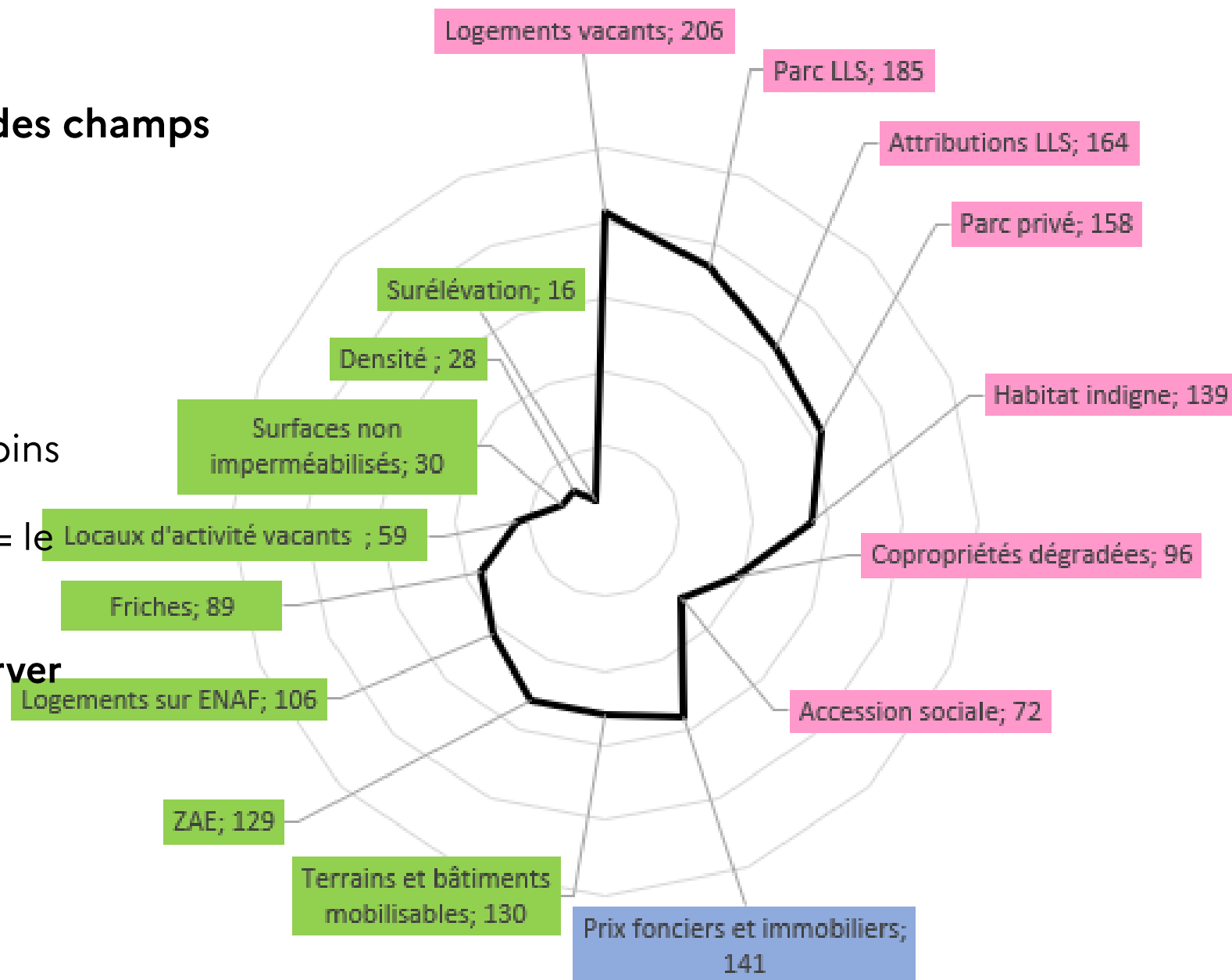
(art. L. 302-1 et R. 302-1, CCH)

n = 382 EPCI répondants à l'enquête

 **logement** → enjeu = l'adéquation aux besoins

 **marchés fonciers et immobiliers** → enjeu = le logement abordable

 **gisements fonciers à mobiliser ou à préserver** → enjeu = la sobriété foncière



Suites de l'enquête nationale en 2024

Besoins exprimés

Des **retours d'expérience**

De l'outillage technique, surtout sur le **volet foncier** :

- Des indicateurs prêts à l'emploi et en fichiers tableurs
- Des fiches/méthodes pour pouvoir réaliser facilement des traitements

→ un **socle commun** de données et de méthodologies au niveau **national**,

→ **puis relai indispensable par l'ingénierie locale** (agences d'urbanisme) pour affiner, adapter, contextualiser.

Suites données

- 2024 ① [page dédiée](#) (données et ressources) sur le portail national de l'artificialisation
- 2025 ② premier [webinaire national dédié aux OHF](#)
- 2026 ③ publication d'indicateurs logements sur DataFoncier (format tableur)
- ④ GT en cours DGALN/Cerema sur des fiches méthodologiques, voire de nouvelles bases de données.
- ⑤ Ce travail sera présenté lors d'un [2^e webinaire national MARDI 1^{er} DECEMBRE 14h/16h](#)

Ressources à disposition

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/observatoires-lhabitat-et-du-foncier>



Suivi du parc de logements

Indicateurs logements sur DataFoncier

Parc de logements

> Lire la suite

CoproFF

Copropriétés dégradées

> Lire la suite

Histologe – signalement des logements non décents

Habitat indigne

> Lire la suite

Repérage et de traitement de l'habitat indigne

Habitat indigne

> Lire la suite

RPLS - logements locatifs sociaux vacants de plus de 3 mois

Logements vacants

> Lire la suite

LOVAC –logements déclarés vacants aux services fiscaux de plus de 2 ans

Logements vacants

> Lire la suite

Enquête logement – logements et ménages

Parc de logements privés

> Lire la suite

Fichiers fonciers

Parc de logements privés

> Lire la suite

Recensement de la population

Parc de logements privés /
Logements vacants

> Lire la suite

Base de données PAS (prêt à l'accession sociale)

Parc de logements en accession sociale à la propriété

> Lire la suite

Base de données PTZ (prêts à taux zéro)

Parc de logements en accession sociale à la propriété

> Lire la suite

Système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social

Suivi de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux

> Lire la suite

FILOCOM - Fichier des logements à l'échelle communale

Suivi du parc de logement et de son occupation

> Lire la suite

Système d'information des aides à la pierre (SIAP)

Suivi du parc de logements locatifs sociaux

> Lire la suite

Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)

Suivi du parc de logements locatifs sociaux

> Lire la suite

Merci de votre attention !

annelaure.wittmann @ developpement-durable.gouv.fr

INDICATEURS LOGEMENT 2025

- ❑ Une série de **12 indicateurs** communaux qui synthétise des données relatives aux **logements**.
- ❑ **65 variables** issues de FF, CoproFF, DV3F, ENAF, Lovac.
- ❑ **Sources fiscales** ≠ indicateurs Insee !
- ❑ Permet de disposer de quelques **chiffres clés** prêts-à-l'emploi.
- ❑ Ces chiffres peuvent être ensuite affinés ou ajustés à partir des « **requêtes** » partagées dans la **documentation**.
- ❑ Données disponibles en téléchargement pour les ayant droits identifiés et connectés au **Portail d'accès à la donnée de Datafoncier**.

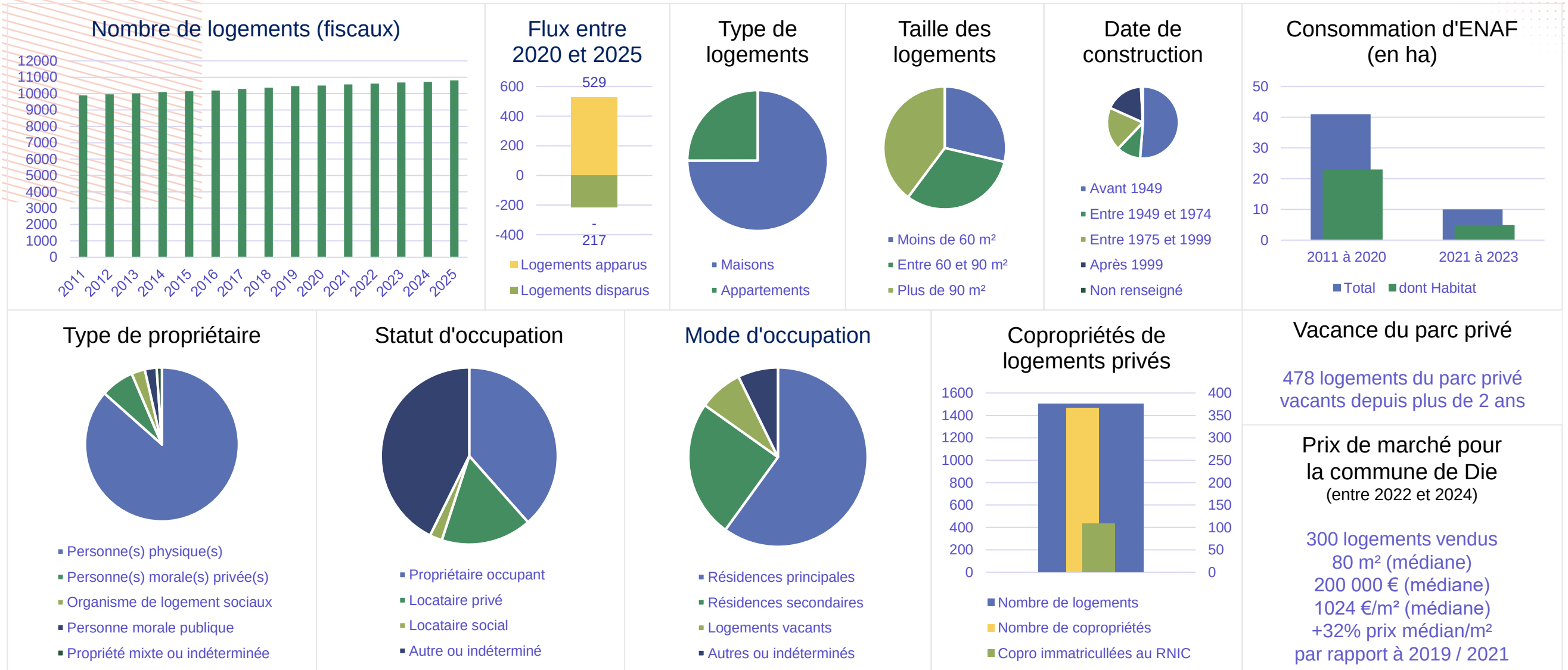
Indicateurs Logement

Nombre et type de logements
Mode et statut d'occupation
Ancienneté / Taille / Propriétaire
Copropriété
Prix de marché
Consommation d'espace
Logements vacants



Logo of the République Française and Cerema (Climat & Territoires de Demain). The page is titled 'Datafoncier - Portail d'accès à la donnée'. It features a navigation bar with 'Données restreintes', 'Services numériques', 'Open data', and 'API Données foncières'. Under 'Données accessibles', there are three cards. The third card, 'Indicateurs Logement', is circled in red. It shows the last update as 'mar. 2026' and describes it as a base of annual, geolocalized data for housing indicators.

INDICATEURS LOGEMENT 2025 pour la CC du Diois



Données CoproFF, PPPI et PPOM

Yasmine MAMOUNE

*Adjointe à la responsable du service
Service Observation Etudes Evaluation (SOEE)
Direction de l'expertise et des politiques publiques
Agence Nationale de l'Habitat (Anah)*





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES INDICATEURS DE PRÉ-REPÉRAGE

Sommaire

1. CoproFF, un référentiel national des copropriétés

- Un nouveau référentiel des Copropriétés depuis 2024
- L'ajout d'indicateurs de fragilité en 2025

2. Le Parc Privé Potentiellement indigne

- L'indicateur Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) et son renouvellement

3. Le Parc Privé à Occupation modeste (PPOM) complémentaire au PPPI

- Déploiement de PPOM
- Enrichissement de PPOM avec un volet particulier sur le pavillonnaire

1. CoproFF, un référentiel national des copropriétés

Un nouveau référentiel des Copropriétés depuis 2024

Genèse du projet

- Co-construit avec le Cerema
- Une opportunité d'améliorer la connaissance des copropriétés grâce à un RNIC mieux complété
- Un recensement des sources de données potentiellement mobilisables

Millésimes et évolution du référentiel

- Les millésimes Coproff 2021, 2022 et 2023 publiés en 2024 avec en sources principales le RNIC et les Fichiers Fonciers
- Un millésime 2024 plus complet :
 - Nouvelles variables métiers pour concilier données redondantes RNIC/Fichiers Fonciers
 - Amélioration de la variable de suivi multimillésime
 - Amélioration de l'appariement RNIC/Fichiers Fonciers
 - Enrichissement d'autres sources (LOVAC, DPE, etc.)
- Publication du millésime 2025 en septembre 2026

Versions disponibles

- Un téléchargement sur le portail des données foncières limité aux données RNIC Open Data
- Un téléchargement complet sur le site Outils de connaissances du parc privé

Territoire : France entière (999)

Nombre de copropriétés 889 205	Nombre et taux de copropriétés immatriculées 592 145 66,59%	Nombre de logements en copropriétés 13 108 563	Nombre et taux de logements immatriculés 11 369 444 86,73%	Nombre/Taux de copropriétés par nombre de lots de type habitation moins de 10 de 10 à 50 de 51 à 199 200 et plus 321 744 (54,34%) 212 644 (55,91%) 54 629 (9,23%) 3 178 (0,53%)
Évolution du nombre de copropriétés immatriculées depuis le dernier millésime 29 333 + 5,21%	Nombre/Taux de logements par date de construction avant 1949 de 1949 à 1960 de 1961 à 1974 de 1975 à 1993 de 1994 à 2000 de 2001 à 2010 après 2010 3 164 739 (24,20%) 7 781 199 (59,97%) 2 464 222 (18,91%) 2 305 071 (19,22%) 719 831 (5,52%) 1 405 773 (10,79%) 1 993 523 (15,30%)	Nombre moyen de logements en copropriétés 15	Nombre et Taux de logement par type de chauffage Chauffage collectif Chauffage individuel Chauffage mixte Chauffage indéterminé 3 455 203 (26,70%) 6 998 477 (54,09%) 387 289 (2,99%) 2 098 089 (16,22%)	Nombre et taux de copropriétés dont le prix moyen est inférieur de 20% à la moyenne des prix du marché local 625 835 27,18%
Nombre et taux de logements vacants 1 371 127 10,46%	Nombre et taux de logements passibles énergétiques (DPE I) 503 671 12,63%	Nombre et taux de logements appartenant à une personne morale ou assimilé 1 086 060 8,29%	Nombre et taux de syndicats bénévoles 38 654 4,35%	

Télécharger ces données de cadrage

Télécharger l'intégralité des données pour votre territoire

- Une version agrégée de la base disponible en libre accès sur data.gouv.

L'ajout d'indicateurs de fragilité en 2025

Description des indicateurs

- Indicateurs disponibles à la copropriété
- Une logique d'indicateurs en trois niveaux : indicateur synthétique, indicateurs intermédiaires, données brutes
- Des indicateurs sur l'ensemble des thématiques de fragilité
- Une trentaine d'indicateurs intermédiaires répartis en 5 familles de fragilité

Référence nationales

Taux de Copropriétés
présümées fragiles
ou à surveiller **24.87%**

Taux de logements
en copropriétés présümées
fragiles ou à surveiller **12.49%**

Territoire d'étude : (999) France entière
(millesime 2024)

Territoire : **France entière** (fra)

📍 Pré-repérage

Nombre/Taux de copropriétés
fragiles
①
79 645
8.96%

Nombre/Taux de copropriétés
à surveiller
①
141 501
15.91%

Nombre/Taux de logements
fragiles
①
604 222
4.61%

Nombre/Taux de logements
à surveiller
①
1 033 626
7.89%

Répartition de la fragilité par tailles des copropriétés (copropriétés
présümées fragiles)
①

Moins de 10 lots	94 758 (6.76%)
De 10 à 50 lots	97 721 (1.60%)
Plus de 50 lots	151 540 (2.88%)

Répartition des copropriétés présümées fragiles ou à surveiller par
localisation
①

% de copro fragiles en QPV parmi l'ensemble des copro en QPV	14.58%
% de copro en QPV parmi l'ensemble des copro fragiles	29.69%

2. Le Parc Privé Potentiellement indigne (PPPI)

L'indicateur Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) et son renouvellement (1/2)

Un indicateur historique...

- Conçu en 2002
- Repose sur le croisement entre le classement cadastral et les ressources des occupants à l'échelle du logement
- Données disponibles jusqu'à l'échelle de la parcelle cadastrale

... qui présente des limites

- Des taux de secrétisation qui se sont renforcés lors des dernières mises à jour
- Des classements cadastraux très insuffisamment mis à jour
- Des données absentes dans les DROM

1 - Total PPPI								
		1 - Aas	2 - Bordeaux Métrop...	3 - Charente	4 - Agen			
1 - Le Parc Privé Potentiellement Indigne 2019 (PPPI)								
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Nombre de PPPI et part dans l'ens. des RP privées	s		11 856	3.7%	8 448	5.6%	4 502	7.7%
Population du PPPI	s		20 539		15 219		8 854	
Taille moyenne des ménages du PPPI			1.73		1.80		1.97	
sources : FILOCOM 2019, MTE d'après DGFIP, traitement PPPI Anah								
2 - Rappels 2011 / 2015 (PPPI)								
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Nombre de PPPI en 2011 et évolution 2011 / 2015	s		13 923	-3.7%	9 457	-8.4%	4 577	-0.2%
Nombre de PPPI en 2015 et évolution 2015 / 2019	s		13 402	-11.5%	8 667	-2.5%	4 568	-1.4%
sources : FILOCOM 2019, MTE d'après DGFIP, traitement PPPI Anah								
3 - Retrouver les évolutions du classement cadastral des résidences principales dans votre département								
4 - Caractéristiques des logements du PPPI 2019								
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
PPPI < 1949 : nombre et part dans l'ens. du PPPI	s		7 031	59.3%	6 128	72.5%	3 079	68.4%
En construction individuelle : nbre et part dans l'ens. du PPPI	s		3 183	26.8%	6 781	80.3%	2 938	65.3%
En copropriété : nombre et part dans l'ens. du PPPI	0		4 265	36.0%	295	3.5%	382	8.5%
< à 15 m2 : nombre et part dans l'ens. du PPPI	0		184	1.6%	33	0.4%	27	0.6%
dont locatif privé : nombre et part dans l'ens. du PPPI < à 15m2	0		s		22	66.7%	s	
De 15 à 34 m2 : nombre et part dans l'ens. du PPPI	0		3 588	30.3%	1 086	12.9%	654	14.5%
dont locatif privé : nombre et part dans l'ens. du PPPI de 15 à 34 m2	0		3 378	94.1%	827	76.2%	568	86.9%

L'indicateur Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) et son renouvellement (2/2)

Un renouvellement finalisé

- Les millésimes 2021 et 2022 sont disponibles depuis février 2026
- La méthode de secrétisation est améliorée, ce qui permet des taux beaucoup plus acceptables
- Les indicateurs sont simplifiés aux échelles les plus fines, permettant la aussi une baisse du taux de secrétisation
- Des données dans les DROM, mais de moins bonne qualité
- Un nouveau module sur le modèle de Coproff et PPOM

Une simplification des indicateurs

- Suppression de la modalité « Autre »
- Ajouts d'indicateurs statistiques type moyenne, médiane, écart-type
- Changement de segmentations pour les surfaces et les âges
- Garder des dessins maximalistes pour régions et départements, et dessins différenciés pour les échelons inférieurs
- Le PPPI à l'échelle cadastrale n'a pas été produit

		Propriétaire occupant	Locataire du Parc Privé	Total Propriétaire occupant + Locataire du Parc Privé
B	PPPI	a1	a2	a3
	Pop PPPI	a4	a5	a6
	PPPI < 1949	a7	a8	a9
	PPPI individuel	a10	a11	a12
	PPPI < 15m²	a13	a19	a25
	PPPI de 15 à 34m²	a14	a20	a26
	PPPI de 35 à 54m²	a15	a21	a27
	PPPI de 55 à 74m²	a16	a22	a28
	PPPI de 75 à 94m²	a17	a23	a29
	PPPI > 94m²	a18	a24	a30
	surface - moyenne	a31	a32	a33
	surface - écart-type	a34	a35	a36
	surface - médiane	a37	a38	a39
	surface par personne - moyenne	a40	a41	a42
	surface par personne - écart-type	a43	a44	a45
	surface par personne - médiane	a46	a47	a48
	PPPI copro	a49	a50	a51
	PPPI copro < 20lgts	a52	a55	a58
	PPPI copro 20 à 200 lgts	a53	a56	a59
	PPPI copro > 200lgts	a54	a57	a60
	taille des copropriétés - moyenne	a61	a62	a63
	taille des copropriétés - écart-type	a64	a65	a66
	taille des copropriétés - médiane	a67	a68	a69
	PPPI suroccupation (définition CAF)	a70	a71	a72
	PPPI < 30 ans	a73	a76	a79
	PPPI (>= 30 ans et < 60 ans)	a74	a77	a80
	PPPI (>= 60 ans)	a75	a78	a81
	âge - moyenne	a82	a83	a84
	âge - écart-type	a85	a86	a87
	âge - médiane	a88	a89	a90
	PPPI ménages d'une personne	a91	a94	a97
	PPPI ménages de 2 à 5 personnes	a92	a95	a98

3. Le Parc Privé à Occupation modeste (PPOM) complémentaire au PPPI

Un indicateur pour aider au pré-repérage : Parc Privé à Occupation Modeste (1/2)

Un indicateur simple issu des données carroyées

- Utilisation des données carroyées INSEE en Open Data (carreaux de 200*200m)
- Identification des carreaux avec une prévalence du parc privé et des taux de ménages pauvres élevés
- Identification précise des secteurs sur lesquels la puissance publique pourrait déployer des dispositifs opérationnels

Disponible en Open Data et dans une base enrichie

- Indicateurs fournis au carreau
- Base Open Data pour la France Métropolitaine, La Réunion et La Martinique (Data Gouv)
- Base enrichie avec notamment des données de vacances sur le site Outils de connaissance du parc privé de l'Anah.
- Base enrichie également des données pavillonnaires

Ciblage des carreaux comprenant

Une majorité de parc privé

Au moins 80% de logements privés dans les logements du carreau

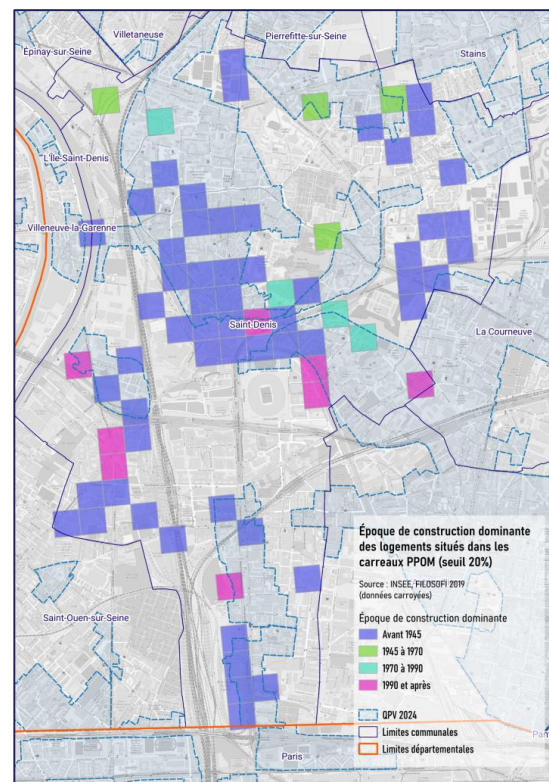
Une part importante d'occupants sous le seuil de pauvreté

- 20% d'occupants sous le seuil de pauvreté (« parc social de fait »)
- Un seuil « vigilance renforcée » à 25% d'occupants sous le seuil de pauvreté

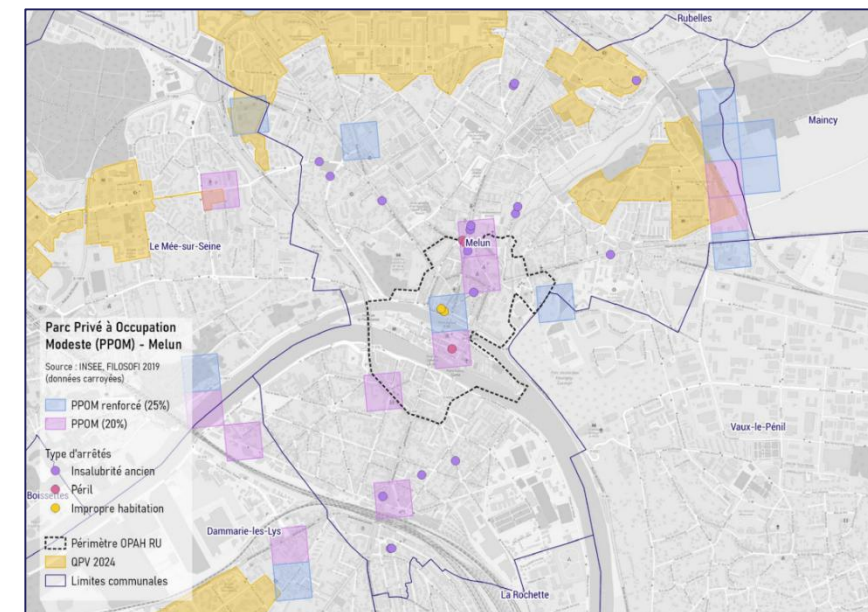
Un indicateur pour aider au pré-repérage : Parc Privé à Occupation Modeste (2/2)

Un retour positif sur son utilisation

- des secteurs identifiés qui correspondent souvent à la connaissance des acteurs de terrain.
- des volumes plus proches de la réalité pour les secteurs ayant connus une forte gentrification.
- un indicateur plus performant pour identifier les logements des 80's avec un classement cadastral « correct » mais de qualité médiocre.
- des cartes facilement adaptables en fonction des besoins



Secteurs PPOM par époque de construction dominante à Saint-Denis (93)



Mise en regard des secteurs PPOM à Melun avec les arrêts et les périmètres d'action

En complément du PPOM : un indicateur de pré-repérage « Pavillonnaire fragile »

Un travail partenarial inscrit dans la feuille de route pavillonnaire de la DGALN

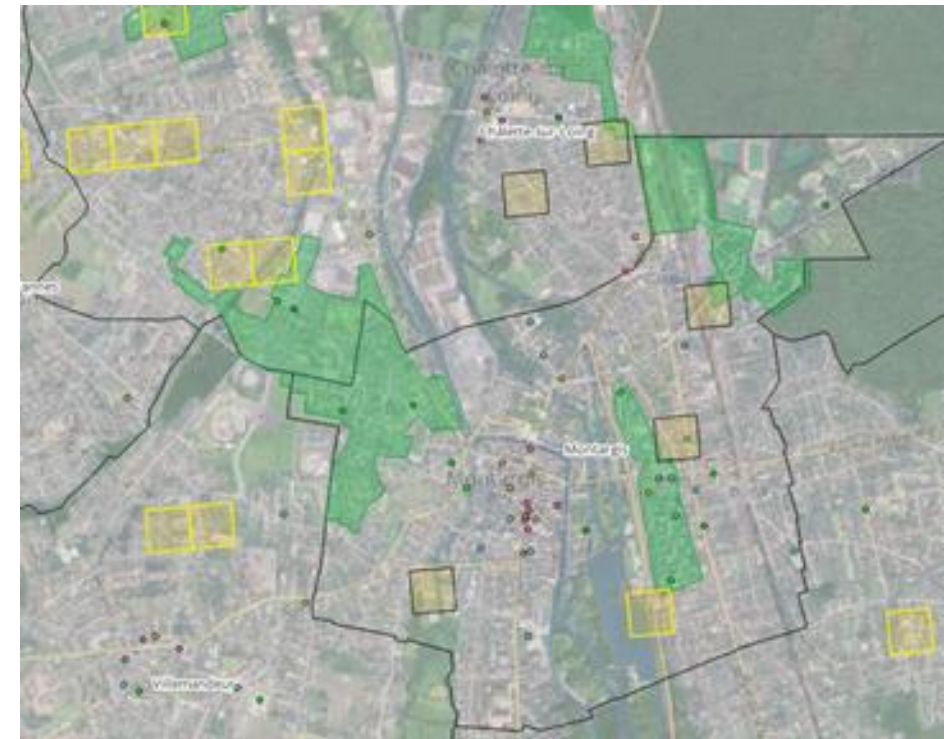
- Un travail associant la DGALN, la DRIHL, la SIFAE, la FNAU
- Un constat partagé de manque de connaissance sur le pré-repérage du parc pavillonnaire
- La recherche d'une méthodologie simple, facilement appropriable par l'ensemble des acteurs
- La méthodologie du PPOM retenue, avec apport d'un indicateur simple sur lequel des enrichissements sont possibles

Un parc défini par sa densité et sa concentration de maison individuelle

Carreaux du PPOM auxquels s'ajoutent deux filtres :

- Retrait des carreaux imputés, comptant moins de 11 ménages
 - Fixation d'un seuil minimal de 80% de maisons individuelles
- ⇒ Un seuil à 60% également mis à disposition pour les territoires les plus denses, suites aux premiers RETEX

Un partage à partir des données PPOM sur data.gouv.



Secteurs Pavillonnaires fragiles à Montargis (45), le seuil à 80% entouré de noir, le seuil à 60% en jaune, un exemple de couche supplémentaire avec les QPV en vert et les équipements identifiés par les points colorés

Synthèse des données de pré-repérage

CoproFF

PPPI

PPOM

**Année de création /
Dernier millésime**

2023 /
Millésime 2025

2002 (diffusion sur site
Anah depuis 2018) /
Millésime 2022

Années 2025 /
Millésime 2019

**Règles
d'accès**

- Téléchargement sur Datafoncier limité aux données RNIC Open Data (ayants droits des fichiers fonciers)
- Téléchargement complet sur le site Outils de connaissances du parc privé (ayants droits du RNIC, des fichiers fonciers ayant un compte Clavis)
- Version en libre accès sur data.gouv

- Restreint aux services de l'Etat sur le site Outils de connaissances du parc privé, qui peuvent télécharger des données à une collectivité, un bureau d'étude ou un opérateur dans le cadre d'une étude.

- Disponible sur le site Outils de connaissances du parc privé (pour les ayants droits ayant un compte Clavis)
- Version en libre accès sur data.gouv

Documentation

- Dictionnaire des variables, note sur les indicateurs de fragilité et guide de prise en main sur datafoncier.cerema.fr, sur le portail outils du parc privé de l'Anah, sur ExtraRénov' et sur data.gouv.

- Note synthétique de 4 pages sur les indicateurs PPPI et PPOM sur ExtraRénov'
- Note méthodologique et dessin des fichiers de données sur le portail outils du parc privé de l'Anah

- Dictionnaire de variables et note méthodologique sur outils du parc privé et data.gouv
- Note synthétique de 4 pages sur les indicateurs PPPI et PPOM sur ExtraRénov'

Observatoire des loyers (OLL) et Carte des loyers

Clément PAVARD

*Responsable du pôle data et observation
Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)*



Rendez-vous Datafoncier du 1^{er} octobre 2026

Quelles données de connaissance des loyers du parc locatif privé mobiliser pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) ?



Quel intérêt à observer les loyers ?



● Une amélioration de la connaissance des loyers du parc privé sous l'impulsion du ministère afin de mieux piloter les politiques publiques de l'habitat...

- Au niveau local : disposer d'une vision segmentée du marché locatif
 - connaissance des loyers par segment d'offre, comparaison des dynamiques du parc locatif privé et du parc social, caractérisation du parc privé à bas loyer,
 - alimentation des réflexions locales lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales de l'habitat (PLH, OPAH, lutte contre la vacance...)
- Au niveau national : disposer de données homogènes et comparables
 - utilisation des données de loyer pour des dispositifs nationaux basés sur les niveaux de loyers locaux (Loc'Avantages...)
 - comparaison des dynamiques locales sur une base homogène

Quel intérêt à observer les loyers ?



● ... et contribuer à la transparence du marché locatif

- Pour les propriétaires bailleurs : fixer le loyer d'un logement en fonction du niveau des loyers pratiqués, réduire les risques d'impayés et de vacance
- Pour la décision d'investissement : mieux informer les acteurs entrants sur un marché local (investisseurs privés, bailleurs sociaux, banques)
- Pour la recherche : permettre l'accès aux données aux chercheurs pour produire de la connaissance sur le fonctionnement de ce marché

Les données publiques de connaissance des loyers du parc locatif privé



🕒 Le ministère en charge du logement a impulsé la mise en place de deux outils d'observation des loyers du parc privé

- Les Observatoires locaux des loyers (OLL)
 - Créés en 2014 à l'initiative du ministère en charge du logement par l'intermédiaire de la loi ALUR (réseau réunissant initialement 19 observatoires)
 - Un réseau en forte expansion : 37 observatoires couvrant 67 agglomérations en 2026.
 - Une couverture représentant 54 % du parc locatif privé national.
 - Une animation technique assurée par l'ANIL.
- La Carte des loyers
 - Pour construire des indicateurs complémentaires à ceux produits par les OLL, homogènes et comparables au plan national, le ministère en charge du logement a lancé le projet de « Carte des loyers ».
 - Projet lancé en 2018 par la DGALN en partenariat avec AgroSup Dijon, l'INRAE, SeLoger, Leboncoin et pap.fr.
 - Reprise du portage partenarial et technique par l'ANIL en 2020.

Quelles données de connaissance des loyers du parc locatif privé mobiliser pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) ?

Les données des Observatoires locaux des loyers (OLL)



Des observatoires locaux définis par le Législateur depuis 2014



- Sous l'impulsion du ministère en charge du logement, un réseau expérimental d'observatoires locaux des loyers, réunissant 19 observatoires dans un premier temps, a été mis en place en 2013 et 2014, à partir des préconisations d'un rapport élaboré par Sabine Baietto-Besson et Bernard Vorms.
- Ce rapport soulignait notamment le manque de cohérence et de méthodologie des dispositifs existants sur l'observation des loyers et plaidait pour le maintien d'observatoires locaux des loyers mais fortement encadrés par les pouvoirs publics.
- Une méthodologie de recueil et de traitement des données pour obtenir des résultats sur les loyers fiables a été développée et soumise, à chaque étape de sa réalisation, à l'avis d'un Comité scientifique composé d'experts indépendants.
- Une organisation adaptée a été définies et un ensemble de méthodes ont été mises en place. La loi ALUR du 24 mars 2014 a défini un cadre d'agrément pour les observatoires, qui a été précisé par des textes réglementaires d'applications.

Des observatoires locaux définis par le Législateur depuis 2014



🕒 Articles 16 et 17 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- « Des observatoires locaux des loyers peuvent être créés à l'initiative des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière d'habitat ou de l'Etat. Ces observatoires ont pour mission de recueillir les données relatives aux loyers ou sur une zone géographique déterminée et de mettre à la disposition du public des résultats statistiques représentatifs sur ces données ».
- « Les observatoires locaux des loyers (..) sont agréés, pour tout ou partie de la zone géographique qui y est mentionnée, par le ministre chargé du Logement, dans les conditions fixées par décret (...) et sous condition du respect des prescriptions méthodologiques émises par une instance scientifique indépendante chargée de conseiller le ministre chargé du logement (...).
- « Les observatoires locaux des loyers sont intégrés dans les observatoires de l'habitat et du foncier prévue au III. de l'article L,302-1 du CCH ».

Une initiative locale, pour mettre à disposition des données représentatives

Une représentativité assurée par une méthodologie validée sur le plan scientifique

Des observatoires qui contribuent à la politique locale de l'habitat

Des principes qui s'inscrivent dans les dispositions légales et réglementaires

🕒 **Ancrage local et approche partenariale**

- Les OLL sont portés localement par des associations ou des GIP (dans les faits, à ce jour : ADIL, AU et OLAP)
- Ils associent les collectivités locales, les services de l'Etat et de façon équilibrée bailleurs, locataires et gestionnaires

🕒 **Méthodes fiables, transparentes et homogènes**

- Prescriptions méthodologiques émises par un Comité scientifique indépendant nommé par le ministère en charge du logement
 - ▶ Fiabilité et comparabilité des résultats
- Collecte à la fois auprès des particuliers et des professionnels
 - ▶ Représentativité du parc observé
- Définition précise du champ d'enquête
- Agrément par le ministre en charge du logement, qui valide le respect des prescriptions méthodologiques

Des principes qui s'inscrivent dans les dispositions légales et réglementaires

● Ouverture des données

- Obligation de publication dans les conditions prescrites par le Comité scientifique / Diffusion des résultats sur www.observatoires-des-loyers.org
- Données anonymisées mises à disposition de tous en open data sur le site www.data.gouv.fr
- Accès spécifique pour les chercheurs via le CASD
- Des publications régulières des OLL et de l'ANIL pour éclairer le fonctionnement des marchés locatifs

● Mutualisation

- Centralisation des données des observatoires par l'ANIL pour le contrôle et le traitement statistique (sauf OLAP)
- Transmission par l'ANIL de données de professionnels centralisées émises par des tiers (FNAIM / Clameur)
- Partage d'outils et de méthodes au sein du réseau (extranet,...)

Le réseau en 2026

Le réseau des OLL au 01/02/2026



En 2026 :

● **37**
OLL en place

● **67**
agglomérations
observées

● **54 %**
du parc locatif
privé couvert

Un réseau
en croissance :

● **+16**
agglomérations
couvertes
en 5 ans

Les points-clés de la méthode



● **Variété des sources permettant une vision de l'ensemble du parc locatif**

- Les administrateurs de biens, notaires et agents immobiliers avec la récupération par extraction du fichier de l'ensemble de leur parc géré
- Les bailleurs particuliers et locataires en gestion directe : enquêtes sur fichier, sur la base du volontariat, via contacts collectés en ADIL

● **Représentativité**

- Chaque source est intégrée dans le fichier d'étude à hauteur de son poids dans le parc réel
- Pondération selon la structure du parc observée dans des sources externes : le recensement de la population, Filocom

● **Des résultats fiables et rendant compte de la segmentation du parc locatif**

- Un seuil de diffusion supérieur à 50 observations
 - ▶ *Des données de niveaux de loyers hors charges fiables et robustes diffusées selon :*
 - *le type de logement ;*
 - *le nombre de pièces ;*
 - *la période de construction ;*
 - *l'ancienneté d'occupation ;*
 - *des zones géographiques homogènes en prix au sein des grandes villes*
 - ▶ *Complétées par des indicateurs d'évolutions de loyer ville par ville*

Quelles données de connaissance des loyers du parc locatif privé mobiliser pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) ?

Les données de la Carte des loyers



La Carte des loyers : du prototype à un outil pérenne d'observation des loyers



🕒 Impulsée depuis 2018 par le Ministère en charge du logement avec la volonté de produire des indicateurs :

- reposant sur une **méthodologie transparente**
- de **qualité homogène** sur l'ensemble du territoire (DROM compris)
- **complémentaires** de l'information plus précise et détaillée fournie par les OLL

🕒 Méthode construite par une équipe de recherche d'Agrosup puis consolidée par l'ANIL depuis 2021 décomposée en 4 grandes étapes

1/ Constitution d'une base de données d'annonces (partenariats avec SeLoger et Leboncoin)

2/ Construction de maillages : objectif = définir une échelle de calcul statistique suffisamment grande en regroupant des communes en mailles les plus homogènes possibles

3/ Estimation de modèles hédoniques pour chacune des mailles définies

4/ Prédiction des indicateurs de loyers sur la base des équations hédoniques pour des « biens types »

Les indicateurs diffusés par la Carte des loyers 2025



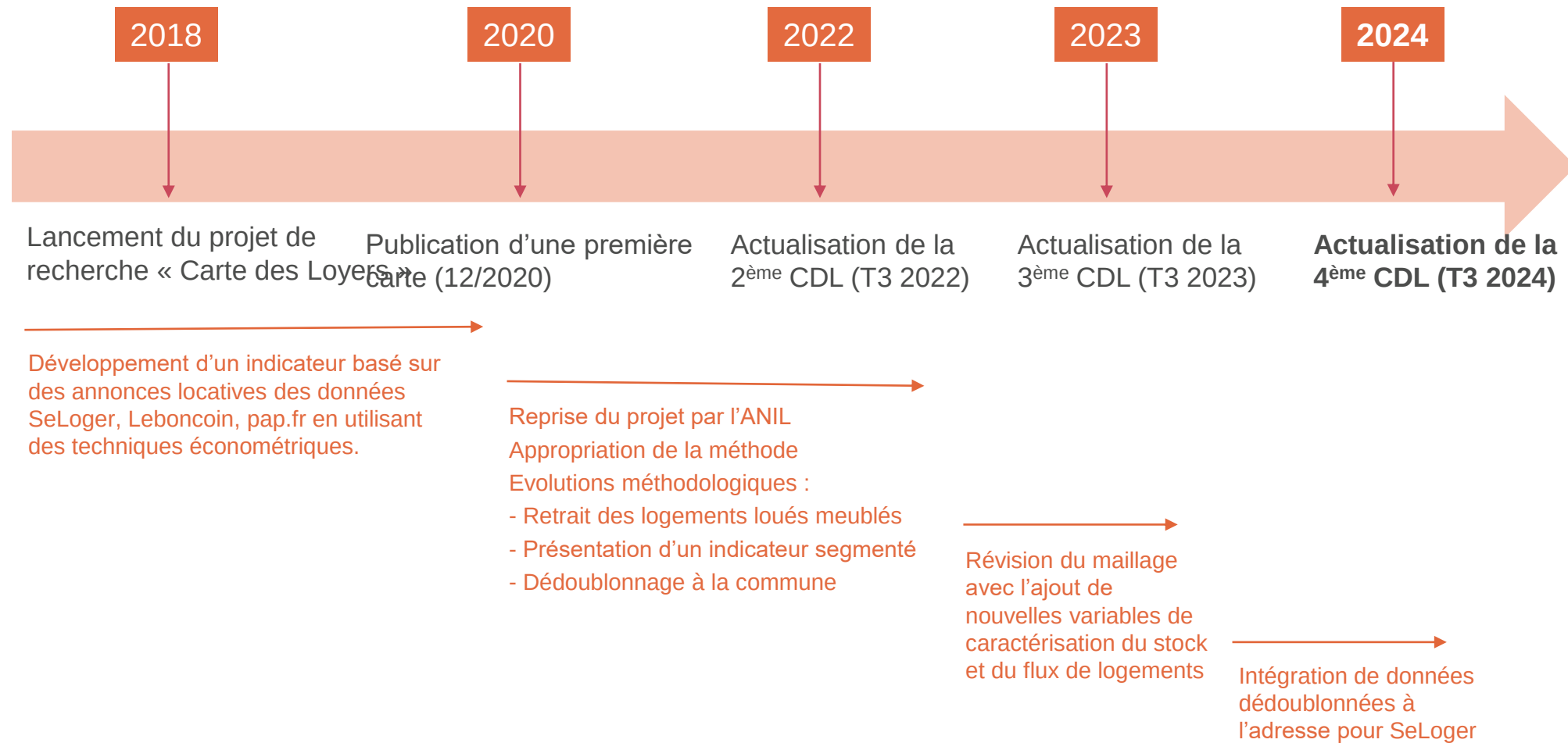
- Les indicateurs de loyers sont calculés grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes de leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2019 – 2025. Au total 9,1 millions d'annonces sont retenues pour construire les indicateurs (après retrait de doublons, d'annonces incomplètes, ...).
- Etablis à partir de ces données, les indicateurs de la Carte des loyers correspondent à des prédictions de loyers charges comprises calculées pour des biens types non meublés mis en location au 3^e trimestre 2025 selon 4 catégories :
 - Les appartements
 - Les appartements T1 et T2
 - Les appartements T3 et plus
 - Les maisons
- Les prédictions sont issues d'un modèle économétrique estimant des niveaux de loyers d'annonce à partir des caractéristiques des biens qui font l'objet de ces annonces (surface, date de l'annonce, localisation du bien, ...).

Les indicateurs diffusés par la Carte des loyers 2025



- Les indicateurs sont calculés à l'échelle des communes lorsque le nombre d'observations est suffisant (i.e. plus de 100 observations dans la commune).
- Sinon, ils sont le plus souvent calculés à l'échelle d'une maille correspondant à un regroupement de communes limitrophes, dont les caractéristiques du parc locatif et celles de ses occupants sont comparables. Ces mailles comportent a minima 500 observations.
- La page en ligne sur le site du ministère (www.ecologie.gouv.fr) donne accès à des cartes interactives, avec la possibilité de survoler les communes et connaître l'estimation du loyer d'un logement non meublé en €/m², charges comprises.
- Des tables d'indicateurs, comprenant également des éléments sur la fiabilité des résultats sont téléchargeables sur le site www.data.gouv.fr. Ces tables sont accompagnées d'un document détaillé présentant la méthodologie d'obtention et les précautions d'utilisation des indicateurs de loyer.

Mise à jour annuelle de la Carte des loyers depuis 2022 et améliorations régulières

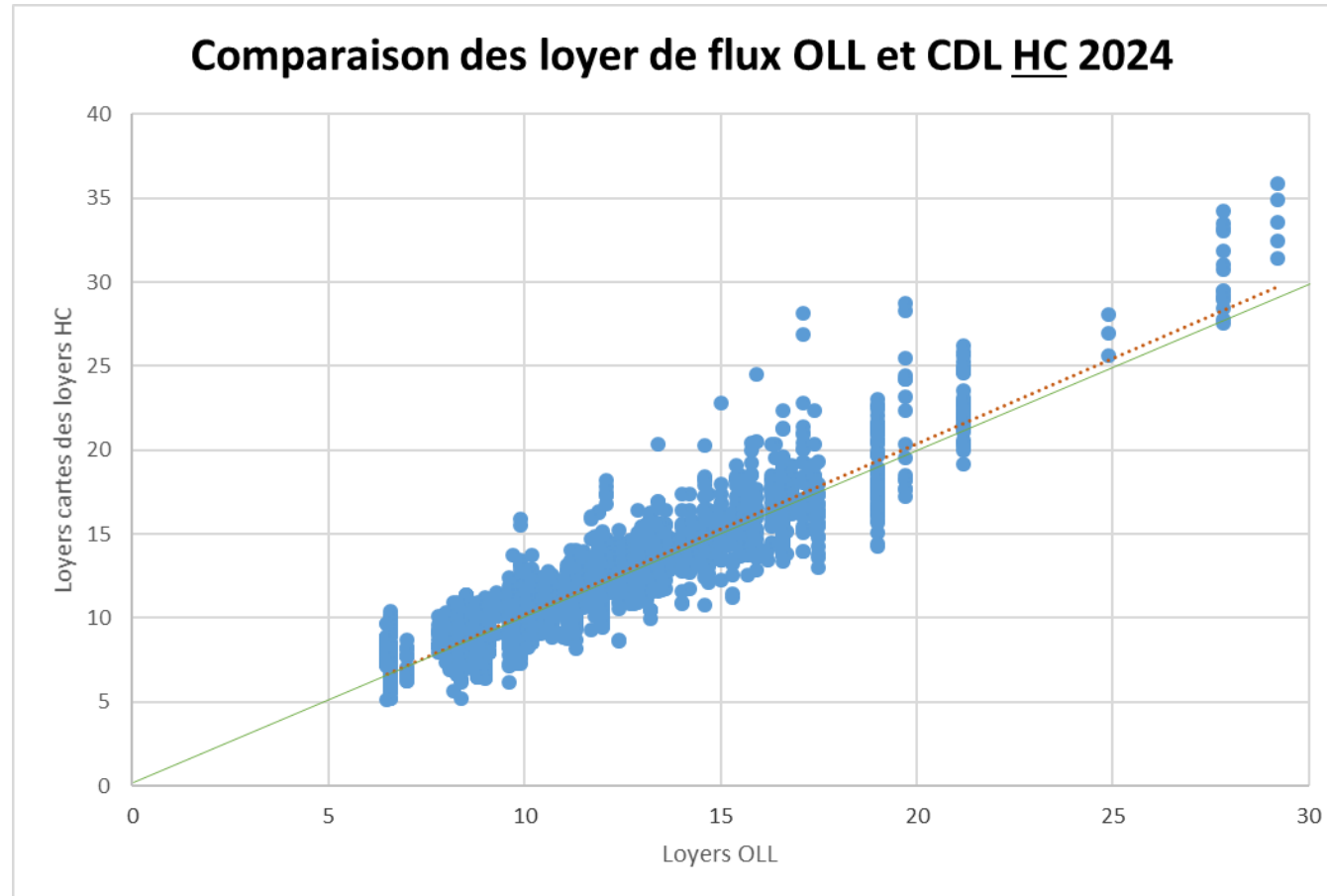


Quelles données de connaissance des loyers du parc locatif privé mobiliser pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) ?

Comparaison entre les données des OLL et les données de la Carte des loyers



Comparaisons des données 2024 de la Carte des loyers et des données des OLL



● **Après retrait d'un forfait de charges (-1,3 € / m²), les loyers issus de la Carte des loyers sont **2,0% plus chers** que ceux des OLL.**

● Les loyers de la Carte sont plus élevés que ceux de OLL dans les agglomérations où les loyers sont les plus élevés (mauvaise correction des charges par le forfait).

Carte des loyers et OLL : deux dispositifs complémentaires

	Carte des loyers	Observatoires locaux des loyers (OLL)
Finalité principale	Donner une vision homogène des niveaux de loyers sur l'ensemble du territoire	Produire une connaissance fine et robuste des loyers pratiqués sur un territoire donné
Fiabilité scientifique	Élevée	Très élevée
Couverture géographique	France entière	Limitée aux territoires couverts par un OLL (67 agglomération couvrant 54% du parc locatif privé)
Granularité géographique	Commune (ou ensemble de communes)	Zones à façon regroupant des périmètres infra- communaux ou des communes
Segmentation	Limitée : maisons / appartements 1-2 pièces / appartements 3 pièces et +	Analyses fines par type de logement, époque de construction, localisation, gestion, ancienneté d'occupation...
Type de données	Données massives issues des annonces immobilières (Leboncoin, SeLoger), principalement sur le marché offert	Données d'enquêtes et de collecte auprès des bailleurs et locataires, portant sur le parc existant
Représentativité du marché	Bonne couverture mais limites liées au marché des annonces (couverture du flux uniquement)	Plus grande robustesse statistique grâce à une méthodologie d'échantillonnage et de redressement
Réactivité	Plus adaptée au suivi des évolutions récentes du marché	Plus adaptée aux diagnostics structurels
Usages en matière de conduite de politiques publiques	Cartographie, observation des niveaux de loyers à l'échelle communale, utilisation pour les plafonds du dispositif Loc'Avantages (en l'absence d'OLL)	Analyse approfondie de marchés locatifs, étude et suivi des niveaux de loyers par segment, utilisation pour les plafonds du dispositif Loc'Avantages et pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des loyers

Quel données retenir pour la mise en œuvre d'un OHF ?



Pour la mise en œuvre d'un OHF, le choix recommandé est donc de :

Privilégier les OLL lorsque le territoire est couvert

- Ils constituent la source la plus solide pour analyser le fonctionnement du parc locatif privé et éclairer les politiques locales de l'habitat (PLH, observatoires, dispositifs d'encadrement, aides au logement...).
- **Les OLL sont d'ailleurs intégrés dans les OHF** dans la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

Mobiliser la Carte des loyers en complément notamment pour :

- disposer d'une couverture sur les communes non couvertes par un OLL ;
- comparer les niveaux de loyers entre territoires non couverts par un OLL (à des échelles plus larges que l'EPCI).

Données Sitadel 3 et RPLS

Virginie ANDRIEUX

*Cheffe de bureau
Service des Données et Statistiques (SDES)
Commissariat Général au Développement Durable
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique*



Présentation sources SDES

Webinaire Cerema

Virginie Andrieux 01/10/26

Plan de l'intervention

Construction neuve (Sitadel)

1. Grand principes
2. Procédure administrative
3. Champ, contenu
4. Diffusion

Parc locatif social (RPLS)

1. Fondements
2. Champ
3. Contenu
4. Diffusion

Construction neuve



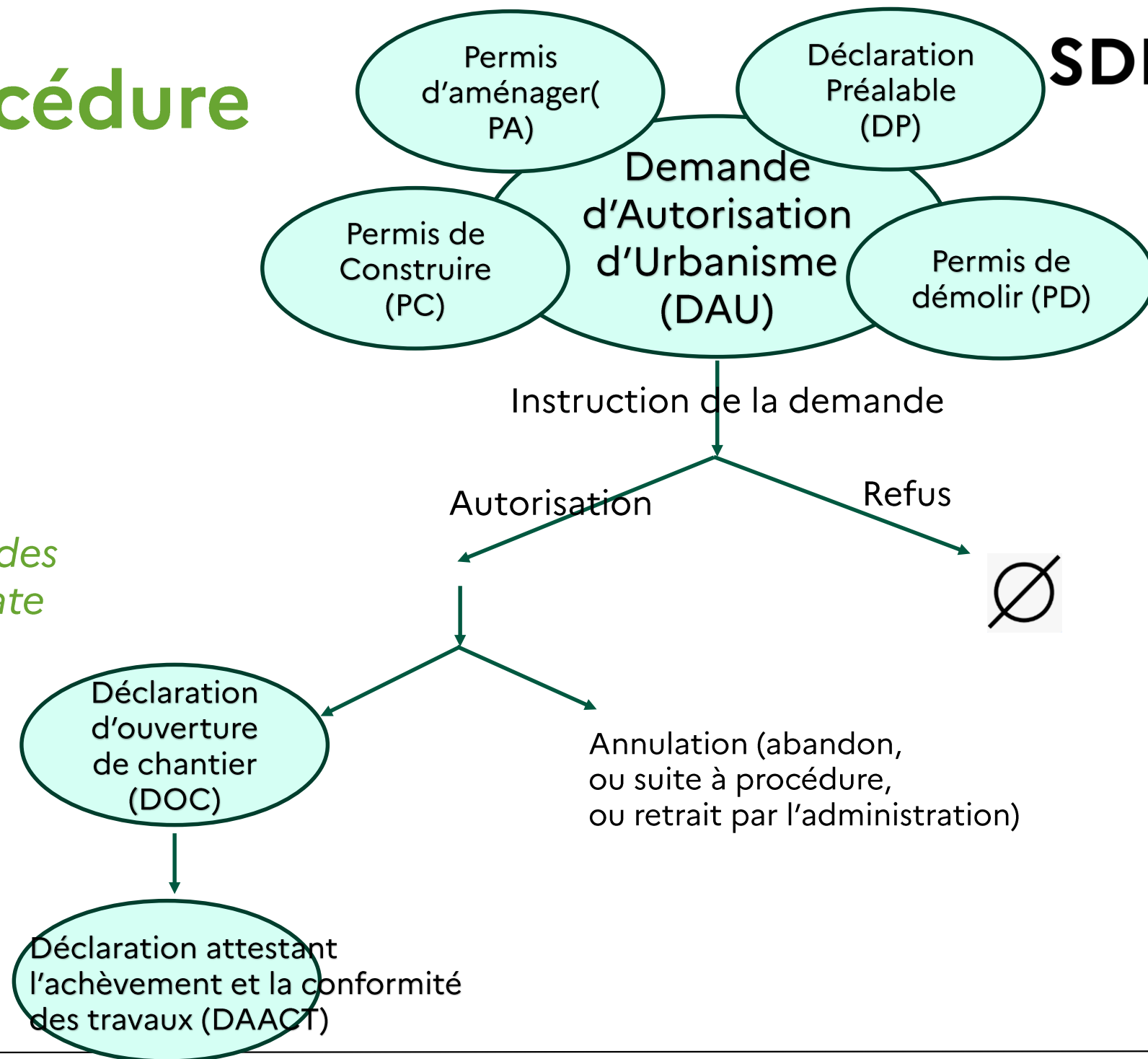
Sitadel : de l'exploitation de données administratives aux données statistiques

- Collecte de données des documents d'urbanisme, dont les permis de construire
- Diffusion de listes
- Statistiques à un niveau national et infra :
Repères nationaux, régionaux, départementaux
pour le suivi conjoncturel et les études sur la construction neuve
- Base de sondage pour des enquêtes

Étapes de la procédure administrative

Pour les mises en chantier et bientôt pour les achèvements, des estimations sont réalisées en date réelle


Pas d'exhaustivité
DOC = mise en chantier



Suivi de la construction neuve de logements et locaux non résidentiels

- **Construction neuve** : nouvelles constructions + extensions, démolitions/reconstructions et grosses « réhabilitations » impliquant la création de surface de plancher
n'inclut pas entièrement l'entretien-amélioration (ravalements, rénovation énergétique)
- **Logements** : maisons individuelles (pur et groupé) , collectif (y. compris en résidence)
- **Locaux non résidentiels** : exploitation agricole, commerce et activité de service (bureaux), équipement d'intérêt collectif et service public, autre (bâtiments industriels, entrepôts...)

Contenu, description des projets

Référence : formulaire PC, Cerfa n° 13409*15 (exemple d'un PC)

■ Variables d'identification :

- Nom (+SIREN éventuel) du demandeur,
- **Lieu des travaux** (adresse, parcelles cadastrales; prbl Sitadel est limité à 3 parcelles cadastrales et ne prend pas le suffixe des parcelles, ce point sera corrigé dans Sitadel3)

■ Variables d'intérêt principales :

- surface de terrain,
- nature des travaux (construction nouvelle / sur existant),
- descriptif textuel des travaux (texte libre donc prbl d'exploitation et il peut contenir des données personnelles),
- **tableau des surfaces de bâtiment** par destination (surfaces créées, existantes avant travaux, supprimées),
- **nombre de logements créés individuels (pur ou groupé) / collectifs (dont en résidence),**
- type de résidence avec services (étudiants, seniors, etc.),
- nombre de logements créés selon le nombre de pièces

Les statistiques Sitadel diffusées

Diffusion en open data sur Dido

Données agrégées (France, région, département, commune)

à un rythme mensuel et annuel de données estimées (pour les ouvertures de chantier à un niveau départemental et supra) et de données non estimées

Données individuelles (localisées au niveau des parcelles)

Publication mensuelle (StatInfo)

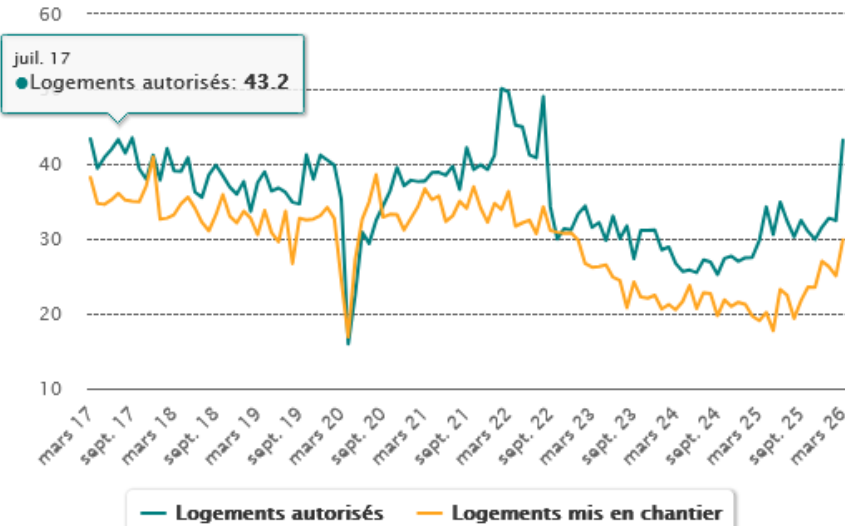
Nombres et surfaces de logements autorisés ou mis en chantier par type (individuel pur, groupé, collectif, résidences)

Surfaces de locaux non résidentiels autorisés ou mis en chantier

Les statistiques mensuelles Sitadel

Nombre de logements autorisés et mis en chantier au mois le mois
(données CVS-CJO)

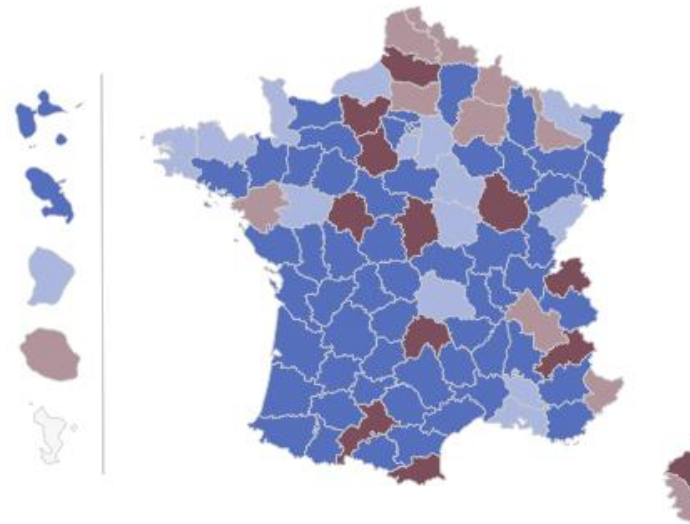
En milliers de logements



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin mars 2026

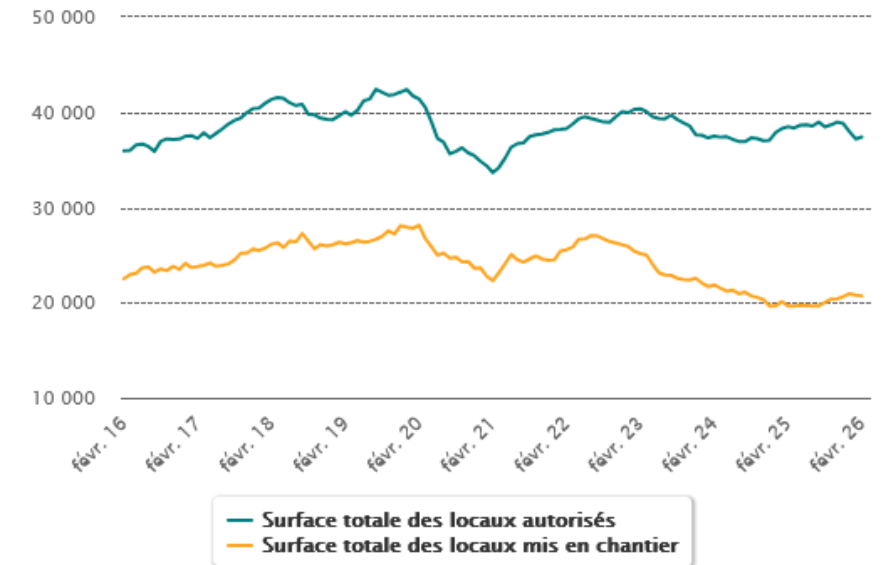
Logements mis en chantier

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)



Surface de locaux non résidentiels cumulée sur 12 mois

En milliers de m²



Source : SDES, Sitadel, en surface de plancher

Limites – utilisation à un niveau local

- La qualité des données dépend de la complétude et de la qualité des informations transmises par les centres instructeurs même si des estimations sont faites pour pallier l'incomplétude ou le retard des données
- Contrôles réalisés à un niveau agrégé
- Et essentiellement sur le nombre de logements et les surfaces (et les variables liées). *Sur les autres variables, des fragilités inhérentes aux données administratives (ex : démolition, catégories de maître d'ouvrage...)*
- Pas d'estimation au niveau fin => Calage sur les résultats nationaux

Parc locatif social



RPLS

Dispositif **administratif** qui repose sur un partenariat avec la DHUP, avec des traitements statistiques (contrôles, redressements) pour donner des repères nationaux, régionaux et départementaux

Utilisation de RPLS pour **l'inventaire SRU** et pour de nombreuses demandes ministerielles

Existe sous sa forme actuelle depuis 2011 (auparavant EPLS moins précise de 1987 à 2010)

Permet de **décrire** le parc social tous les ans (au 1^{er} janvier) et de **suire** les logements d'une année sur l'autre

RPLS : fondement et organismes interrogés

La collecte de données auprès de organismes de logements sociaux est encadrée par les articles L411-10, et R411-3 à 5 du code de la construction et de l'habitation.

- définissent le champs de l'enquête
- définissent les données collectées
- fixent les règles de diffusion

Les Organismes de logement social concernés par l'enquête sont :

- Offices Publics de l'Habitat et Entreprises Sociales pour l'Habitat
- Les Sociétés d'Économie Mixte
- Les Organismes de Maîtrise d'Ouvrage Immobilière
- Quelques organismes spécifiques (notamment ceux dépendant de Foncière Logement)

Sont donc **exclus** de RPLS : les logements sociaux qui n'appartiennent pas à des bailleurs sociaux (par ex. détenus par des communes/collectivités, d'autres organismes publics, associations hors agrément, voire des personnes privées) ≈ 0.84 million de logements

Champ et unités

Les logements enquêtés sont *tous les logements ordinaires sur lesquels un OLS dispose d'un droit réel immobilier* au 1er janvier de l'année.

RPLS est donc **exhaustif** sur son champ.

- RPLS concerne également les logements étudiants et les casernes de gendarmerie et pompiers dès lors qu'ils appartiennent à un bailleur social.
- Certains logements utilisés temporairement pour de l'hébergement d'urgence sont également répertoriés.

5,5 millions de logements en 2025 (y compris logements à loyer libre) dans le parc des bailleurs sociaux.

Contenu

Suivi des logements sociaux depuis la mise en service :
Chaque logement du répertoire est *identifié par une clé unique et pérenne*

Thèmes et variables :

Localisation : adresse, géolocalisation Insee, situation en QPV, identifiant bâtiment

Caractéristiques : surface, date de construction du bâtiment, performance énergétique, accessibilité

Entrée dans le patrimoine : VEFA, construction par l'OLS...

Occupation : vacance, date de bail, loyer principal

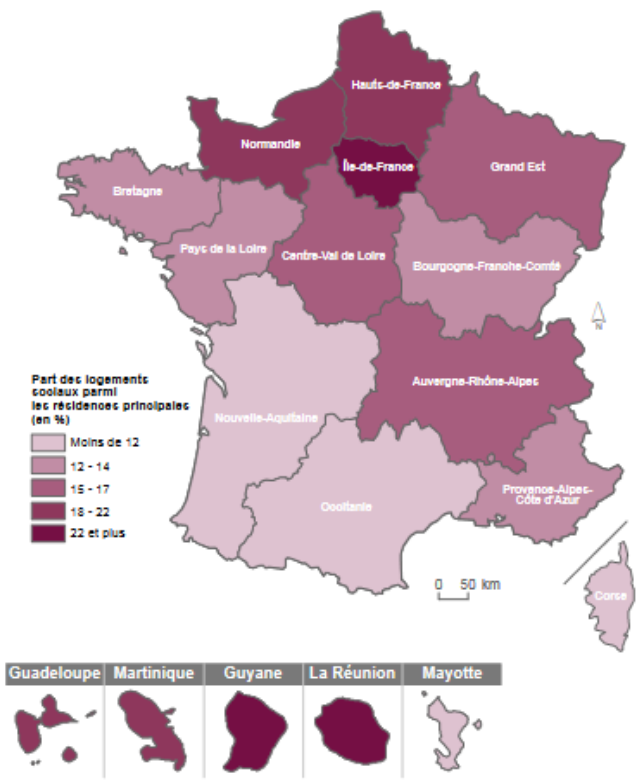
Règlementation parc social : type de financement initial (PLAI, PLUS, PLS, PLI), conventionnement, plafond de ressources appliqué, plafond de loyer appliqué

Diffusion

- Les données expurgées des variables sensibles (identification, financières, bail et occupation...) sont diffusées en open data (sous Dido)
 - fichiers dits « décrets » et « lois » sont diffusés aux partenaires, observatoires, acteurs publics locaux du logement et des politiques de l'habitat sur leur territoire de compétences avec plus de variables
 - publication annuelle coordonnée avec les D(R)EALs en fin d'année (portant sur les données du 1er janvier)
 - indicateurs à l'échelle régionale, départementale, EPCI et communale
-

Parc au 1^{er} janvier 2025

Carte 1 : part des logements sociaux parmi les résidences principales



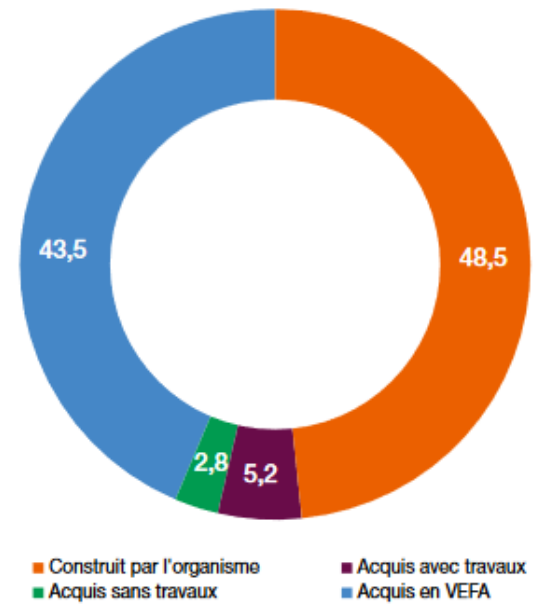
Sources : SDES, RPLS au 1^{er} janvier 2025 ; Insee, recensement de la population au 1^{er} janvier 2022, recensement de la population au 1^{er} janvier 2017 pour Mayotte

Tableau 1 : mouvements du parc locatif social au 1^{er} janvier 2025

Mouvements	Nombre de logements	Évolution du parc depuis 2024 et contribution à cette évolution (en %)
Ventes	- 10 900	- 0,2
Démolitions	- 18 100	- 0,3
Sorties de champ	- 6 000	- 0,1
Modifications de structure	- 900	0
Mises en service 2024	71 300	1,3
Déconventionnés	0	0
Rattrapages, erreurs et omissions	- 6 100	- 0,1
Parc au 1 ^{er} janvier 2025	5 396 300	0,5
Parc au 1 ^{er} janvier 2024	5 367 000	-

Source : SDES, RPLS au 1^{er} janvier 2025

Graphique 2 : logements du parc locatif social mis en service en 2024 selon leur type de construction
En %



Source : SDES, RPLS au 1^{er} janvier 2025

Merci de votre attention



Temps d'échange





Nos prochains rendez-vous



La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et l'équipe Datafoncier du Cerema, vous proposent de participer à la prochaine

JOURNÉE NATIONALE DES DONNÉES FONCIÈRES 2026 **LUNDI 14 DÉCEMBRE 2026**

Tour Séquoia – Paris La Défense

Au programme :

9h - Accueil café
9h30 - Les mots d'accueil
9h45-10h45 - Plénière du matin
11h-12h30 - Parcours 1ère partie
12h30-13h45 - Buffet offert
14h-15h30 - Parcours 2ème partie
15h45-16h30 - Plénière de clôture

Plusieurs parcours vous sont proposés :

1. Observer l'habitat et le foncier pour agir : nouvelles ressources et retours d'expérience
2. Foncier économique : ressources, outils et retours d'expérience
3. Construire une stratégie foncière à l'heure de la sobriété
4. Actualités et exploitations innovantes des données foncières

[Inscrivez-vous ici et choisissez votre parcours](#)

Formation 2026

- ❑ **Savoir utiliser les Fichiers fonciers (3 jours)**
3, 4 et 5 novembre 2026 à Lille
- ✳ **Savoir utiliser les données DV3F (3 jours)**
8, 9 et 10 décembre 2026 à Lille
- ❑ Et toujours possibilité d'organiser des **formations à la demande**,
à Lille, Aix-en-Provence ou partout en France.



Merci pour votre attention

- ❑ Le site datafoncier.cerema.fr



- ❑ La boîte aux lettres dédiées : datafoncier@cerema.fr

- ❑ La communauté DataFoncier sur **Expertises territoires**



- ❑ Les **Rendez-vous Datafoncier** : webinaire d'1h tous les 2 mois

- ❑ La **Journée Nationale des Données Foncières** : lundi 14 décembre 2026

- ❑ Notre **lettre d'information** tous les 2 mois. Abonnez-vous ici



Merci pour votre attention

datafoncier.cerema.fr

